

Rapport de la commission d'étude du préavis 86/2011-2016
intitulé **"Réponse au postulat de Monsieur Ernest Ruegger au nom du ROLC,
assainissement du temple trop humide en période estivale"**

Membres de la commission

- Jacques Battilotti , CDC,
- John Brenn, ROLC,
- Esther Martin, CDC,
- Emmanuel Mayer, PS,
- Sophie Rodari , PS, Présidente, rapporteure de la commission
- Jean-François Thévoz, CDC.

Absent: Nouredine El Mansouri, ROLC. Par mail, M. Mansouri s'est excusé pour son absence, l'information ne lui étant pas parvenue à temps.

Introduction

Le postulat déposé et accepté par le conseil communal le 22 juin dernier demandait une intervention rapide de la Municipalité pour supprimer l'excès d'humidité régnant dans le temple qui, selon l'auteur du postulat, contribue à la dégradation de l'orgue, rénové il y a peu.

La commission s'est réunie le 26 août pour étudier le préavis susmentionné. Elle a bénéficié d'une présentation de la réponse de la Municipalité au postulat par MM. Reszo, Municipal et Le Goff, Chef de service, que la commission remercie pour leur disponibilité.

Actions entreprises par la Municipalité

Le temple est un bâtiment historique, très mal isolé thermiquement, qui n'est chauffé que pour les cérémonies, les concerts et les cultes qui s'y déroulent. Des humidificateurs sont branchés en permanence pendant toute la période de chauffage pour que le degré d'humidité oscille entre 50 et 80. Le contrat d'entretien des humidificateurs s'élève à environ 1400.- francs/an. Avec les petits travaux de maintenance courants, les frais d'entretien des humidificateurs s'élèvent à environ 2000.- francs/an. De plus, un chauffage électrique permet de maintenir les températures en dessus du zéro, entre 8 et 15 degrés. Il n'y a qu'un seul compteur électrique pour l'ensemble des consommateurs. On ne connaît donc pas comment cette consommation est répartie entre les différents types de consommateurs : humidificateurs, radiateurs électriques, etc.

La municipalité a confirmé à la commission de vive voix, qu'elle s'est dotée d'un appareil de mesure, comme elle l'indique dans sa réponse écrite. Cet appareil a coûté 224.- francs et a mesuré le 26 août, la température de 24, 7 degrés et 54,6 degrés d'humidité à l'intérieur du temple.

Précisions complémentaires de la Municipalité

1. Le citerneau qui reçoit le trop plein de la fontaine sise à proximité du temple n'est pas endommagé. Le responsable de la voirie est allé en août, à l'intérieur de ce bassin de rétention, constater par lui-même son bon état.
2. Il est envisagé dans le cadre du prochain plan quinquennal d'élaborer un préavis municipal pour la réfection des façades et l'amélioration de l'isolation du temple, en tenant compte des contraintes que la législation impose à toute rénovation d'un bâtiment historique. Il comprendra éventuellement un drainage du sol qui peut permettre d'optimiser la situation actuelle.

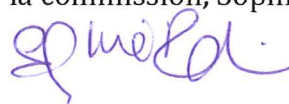
Discussion de la commission

- La conservation du temple et de l'orgue relèvent de l'intérêt général. Eviter leur dégradation est donc nécessaire.
- La commission a souhaité que soit mis en annexe les recommandations faites à la Municipalité par la Manufacture des grandes orgues de Genève concernant l'entretien de l'église afin que son orgue ne s'abîme pas.
- La commission a pris acte que la commune a entrepris les mesures utiles afin de répondre aux préoccupations relevées par le postulant. Les mesures de température et d'humidité qui seront effectuées sur une année permettront de poser un constat en connaissance de cause et d'envisager si des mesures plus conséquentes que celles mises en œuvre actuellement sont indispensables. Le relevé de la température et de l'humidité sur une période d'une année est d'autant plus justifié puisqu'il n'y a pas de situation d'urgence selon les spécialistes.

Décision de la commission

Compte tenu des éléments d'appréciation en sa possession, la commission d'étude du préavis 86/ 2011-2016 estime que la démarche entreprise par la Municipalité est correcte et que les mesures prises vont dans le sens de la demande du postulant.

Crissier le 10 septembre 2015,
Pour la commission, Sophie Rodari



MANUFACTURE DE GRANDES ORGUES GENÈVE SA

Maison fondée en 1873 par B. Tschanun

DIRECTION : J. GLÄTTLI

18 A, ch. François-Lehmann
1218 Le Grand-Saconnex

☎ 022 733 34 40
Fax 022 733 35 44

Commune de Crissier
Service du Patrimoine Communal
Monsieur N. Le Goff
Case postale 146
1023 C R I S S I E R

Genève, le 28 juillet 2014 JG/dg

Orgue du Temple de CRISSIER

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 9 juillet et c'est bien volontiers que nous vous fournissons les renseignements souhaités.

Vous trouverez en annexe les « Directives de chauffage » que nous mettons à disposition de nos clients.

D'une manière générale, l'atmosphère dans les églises est trop humide en été et trop sèche en hiver. Plus l'amplitude entre les extrêmes est grande, plus l'instrument en souffre.

Humidité en été : pas trop nocive pour l'orgue, mais pourrait provoquer des moisissures et certains dérangements sans gravité.

On ne peut pas faire grand-chose, si ce n'est d'aérer par temps sec.

Théoriquement il faudrait chauffer pour évacuer l'excès d'humidité, mais cette solution est difficilement envisageable pour des raisons économiques et écologiques.

Sécheresse en hiver : un vrai problème pour l'orgue. La sécheresse peut provoquer des déformations et fissures dans les pièces en bois. L'orgue de Crissier en a déjà souffert.

C'est pourquoi il est impératif de faire fonctionner les humidificateurs pendant toute la période de chauffage (les mettre hors service en dehors de cette période).

Nous vous conseillons vivement d'appliquer les directives ci-jointes qui ont fait leurs preuves.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

MANUFACTURE DE GRANDES ORGUES
GENEVE SA


Jean GLÄTTLI

Annexe : Directives

orgues.geneve@bluewin.ch

MANUFACTURE DE GRANDES ORGUES GENÈVE SA

DIRECTION : J. GLÄTTLI

18 A, ch. François-Lehmann
1218 Le Grand-Saconnex

☎ 022 733 34 40
Fax 022 733 35 44

DIRECTIVES DU FACTEUR D'ORGUES POUR LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Ces directives sont importantes, tant pour la longévité de l'orgue
que pour la tenue de l'accord.

1. La température ambiante est à limiter à env. 8° - 15° C en dehors des heures d'utilisation de l'Eglise.
2. L'Eglise doit être chauffée lentement avant son utilisation (max. 1° C par heure).

La température souhaitée (max. 18° C) doit être atteinte au minimum 2 heures à l'avance.

3. L'humidité relative de l'air est à vérifier régulièrement. Près de l'orgue, elle doit se situer entre 50% et 80%.

Les mesures seront effectuées de préférence peu avant un office.

Le danger que l'air soit trop sec (inférieur à 50%) est particulièrement grand :

- pendant la période de Noël / Nouvel An
- lorsque la température extérieure est très basse
- dans la seconde moitié de la période de chauffage (janvier à avril).

- ☞ Il est conseillé d'informer le facteur d'orgues lors d'écarts répétés de ces normes !

4. En hiver, l'aération de l'Eglise sera limitée au minimum.

Janvier 2012